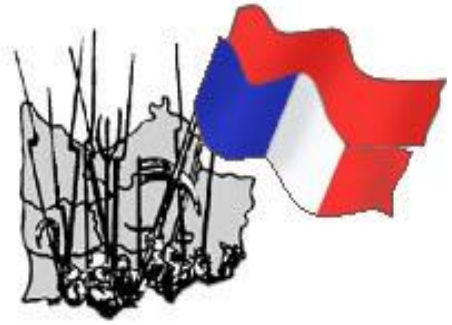


# BULLETIN-LETTRE N°84

Novembre-décembre 2019

# 1851



## Association pour la mémoire des Résistances républicaines

Siège social : Hôtel de Ville 04190 Les MÉES – site : [www.1851.fr](http://www.1851.fr)

Directrice de la publication : Colette Chauvin

Périodicité : semestrielle.

### Dans le VAR

#### • 12 novembre 2019 à 17h 30 ...

À l'initiative du Comité ANACR de la Garde (83) et en présence de Jean-Marie GUILLON, Paule BARDIN et Paul CRESP projection du film de Christian Philibert : *“Ils se levèrent pour la République”*. La participation du réalisateur était prévue mais ce dernier, n'a pu se joindre à nous.

À l'auditorium Louis Aragon de la médiathèque, ce fut un beau succès. 75 personnes s'étaient inscrites à l'avance et 5 sont venues spontanément. Beaucoup de questions à l'issue de la projection. Et comme souvent, le public découvrait, pour la plupart, cet épisode de notre histoire. Comme quoi la chape de plomb du Second Empire pèse toujours sur notre mémoire collective dans notre “société moderne”.

#### • Aux Archives départementales ...

–23 janvier 2020 à 18 h, Une conférence de Jean-Marie GUILLON : *“La Résistance dans le Var (1940-1944)”*

*“Bien des idées sommaires entourent la Résistance. Chacun croit savoir de quoi il s'agit, alors que le phénomène est bien plus complexe qu'on ne le croit.”*

*De plus, la Résistance dans le Var reste mal connue. Il n'est pas rare d'entendre qu'ici, il ne s'est rien passé. Mouvements clandestins, réseaux de résistance, maquis ont prospéré dans cette région hautement stratégique et beaucoup de ceux et celles qui y ont participé ont été victimes d'une répression qui a été aussi redoutable qu'ailleurs.*

*La conférence aura pour objet de préciser ce dont il s'agit réellement lorsque l'on parle de Résistance et quelles ont été les particularités qu'elle a revêtue dans le Var et plus généralement en Provence.*

Lieu : Auditorium du Pôle culturel Chabran,  
660, boulevard Kennedy, Draguignan.  
Contact/informations : 04 83 95 83 32

– Une exposition jusqu'au 28 février 2020 ...



### • *Honneur à Martin-Bidouré...*

Poésie de Pierre CHABUEL en vue de l'érection de son monument à Barjols (Var) transmise par notre ami Maurice MISTRE extraite du "Petit Dracénois", 29 septembre 1901.

*Salut, en ce beau jour, à Martin-Bidouré !  
Au brave citoyen sans peur et sans reproche  
Qui fut par des Français lâchement fusillé,  
Mais revient aujourd'hui, grâce au bronze, à la roche,  
Nous montrer qu'ici-bas, par un juste retour,  
Le droit, flambeau divin, toujours reprend sa place  
La force ne pouvant, tel un cruel vautour,  
Conserver sa victime en sa serre rapace.*

*Honorons Bidouré, marchant contre la mort ;  
Conservons dans nos cœurs à jamais sa mémoire ;  
Montrons à nos enfants la grandeur de son sort,  
Donnant, à ce martyr, l'auréole de gloire.  
Répétons-leur toujours, c'était un citoyen,  
Un brave travailleur, un homme sans science,  
Qui n'avait au pays, pas de terre, aucun bien,  
Mais ce qui valait mieux : l'honneur, la conscience.*

*Habitants de Barjols, de Provence ou d'ailleurs,  
Admirons, saluons, celui qui fut victime ;  
Il nous faut l'imiter, pour devenir meilleurs  
Et pouvoir, comme lui, résister à tel crime.  
Souvenons-nous sans cesse, en le voyant ici,  
Que Bidouré Martin fut un homme héroïque,  
Qui, deux fois fusillé, sans demander merci,  
Succomba pour la France et pour la République.*



Le monument de Barjols

Cannes, le 28 août 1901 **Pierre CHABUEL**

***Dans les Basses-Alpes, à Barcelonnette*** un texte transmis par notre ami Maurice MISTRE

### • *Cyprien Brun, un proscrit de 16 ans ...*

Le 2 décembre 1851, Louis Napoléon Bonaparte abat la République par un coup d'État. Dans les Basses-Alpes comme dans le Var, les républicains répliquent à cet assassinat.

« Lorsque la nouvelle du coup d'État parvient à Barcelonnette, les républicains locaux réagissent avec vigueur. Dans la nuit du 6 au 7 décembre 1851, ils arrêtent les représentants de l'autorité, et instaurent un comité de salut public. Et c'est seulement le 15 décembre que les forces de l'ordre, retardées il est vrai en cette saison par la neige, reconquièrent la sous-préfecture. Quant aux insurgés, en fuite vers le Piémont, ils sont finalement arrêtés. » [\[1\]](#)

À Barcelonnette, la famille Brun, des tisserands, s'est mobilisée :

Il y a d'abord le père, **Brun, Louis Joseph**, né à Jaillans (Drôme) – 51 ans – marié avec Anne Sophie Borel 6 mai 1829 – 4 enfants (François Joseph, Jean Honoré 23 août 1833, Cyprien Saturnin, Élise 4 mars 1838 décédée 6 jours après.

Profession : gendarme à cheval (1829) puis propriétaire cultivateur (1835), tisserand (1851) [\[2\]](#).

Puis l'aîné, **Brun François** né à Barcelonnette (Basses-Alpes) le 13 mars 1831, 20 ans – célibataire, profession : tisseur.

Et enfin, **Cyprien Saturnin Brun**, né à Barcelonnette le 29 novembre 1835, 16 ans, profession : tisseur.

Arrêtés tous les trois, la commission mixte des Basses-Alpes décide :

– Pour **Joseph** le père : *Algérie plus*<sup>[13]</sup>. **Transporté en Algérie** à Sidi Brahim, province d’Oran.

Motifs : *Était au conciliabule préparatoire. A participé à l’arrestation du procureur de la République et des gendarmes. Conduite médiocre.* <sup>[14]</sup>

Grâce accordée par le chef de l’État : **Surveillance** le 2 décembre 1852

– Pour **François**, l’ainé : *Algérie plus*. **Transporté en Algérie** à Sidi Brahim, province d’Oran.

Motifs : *A participé à l’arrestation des gendarmes et du Procureur de la République, du receveur particulier. A poursuivi à coups de fusil le Garde général. A blessé légèrement d’un coup de baïonnette un maréchal des logis. Mauvais garnement.* <sup>[15]</sup>

Grâce accordée par le chef de l’État : **Remise** le 2 Février 1853

– Et enfin pour **Cyprien** : *Algérie moins*

Motifs : *Était à l’arrestation et au désarmement des gendarmes. Était de la bande qui a réclamé les clefs de la Mairie pour piller les armes. Était de ceux qui ont poursuivi le garde général. Mauvais sujet. Entraîné par son père et son frère.* <sup>[16]</sup>

Grâce accordée par les commissaires extraordinaires : **Surveillance** le 16 Avril 1852.

Cyprien quitte Barcelonnette vers 1856, et se marie, étant journalier, le 26 août 1865, à Toulon, avec Marie Louise Vacheret, fille d’aubergiste,

Divorcé et devenu rentier (fermier), Cyprien Brun se retire à Draguignan et se lance dans la politique en voulant se présenter comme candidat aux législatives de 1893.

“*Le Radical*” du 19 août 1893 annonce, face à Clemenceau, Jourdan et 6 autres, qu’ « ... *Il faut ajouter à ces candidats un socialiste agricole (?) M. Cyprien Brun, et un socialiste internationaliste, M. Abdon Poujade.* » Et “*Le XIX<sup>e</sup> Siècle*” du 16 août 1893 expose son programme :

***Le peuple, la France, le progrès, voilà mes trois dieux.***

*Citoyens, ma profession de foi est celle-ci :*

*Art 1<sup>er</sup> – suppression du budget des cultes.*

*Art 2 – dans l’intérêt national, le dit budget sera versé dans ceux de l’agriculture et des travaux publics pour la construction de canaux d’irrigation.*

*Signé Cyprien Brun Proscrit du Deux – Décembre à seize ans.*

Mais finalement Brun ne se présente pas (3 voix) et reporte sa candidature aux prochaines législatives de 1898.

À la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, Draguignan reste une des rares villes de France où les processions sont encore autorisées malgré l’article 45 du Concordat et bien que le conseil municipal de Félicien Clavier, clémenciste notoire, soit radical socialiste « *jamais aucune entrave n’a été apportée à l’inepte exhibition de cette mascarade dans les rues de notre ville.* »<sup>[17]</sup> Ces manifestations d’ancien régime commencent à lasser. Devant ces démonstrations de force sinon de foi, Cyprien Brun, demeurant 24 Grand rue, croit de son devoir de protester contre cet état de fait. En mars 1897, deux plaintes sont déposées par le curé de Draguignan contre lui, pour injures publiques par affiches et injures non publiques par lettre. Il répond ainsi à une lettre de convocation du curé :

*À monsieur le curé*

*Dans sa lettre de réclame  
Il n’avait eu qu’un espoir :  
Me compter parmi les ânes  
Qui vont au sermon le soir.  
Je ne puis, mais sans regret,  
Malgré sa convocation  
Lui servir de marchepied  
Dans sa louche profession.*

*Vous ne rêvez sur la terre  
Que grande domination  
Et vous êtes des ulcères  
Pour toutes les nations.  
Sous ce beau ciel de France  
Votre seul Dieu c’est l’or  
Vous exploitez l’ignorance  
Et des vivants et des morts.*

Les hostilités sont ouvertes. Pour les législatives de 1898, “*Le Temps*” du 4 mai rapporte « *M. Cyprien Brun, candidat anticlérical à la députation dans l’arrondissement de Draguignan, a fait afficher une proclamation qui était une véhémence diatribe contre le clergé et qui était également pornographique. Sur une plainte du curé de Draguignan, le parquet a fait lacérer les affiches et a prescrit contre M. Brun une information.* »

*Le commissaire de police a dressé contre le délinquant un procès-verbal pour apposition d’affiches électorales sur un édifice consacré au culte et pour outrage aux bonnes mœurs, diffamation et injures envers des ministres d’un culte salarié par l’État. »*

Il avait affiché sur l’église, sa profession de foi, en proclamant aussi « *que certains saint Antoine de Padoue sont fabriqués en caoutchouc pour un usage intime.* » [8]

Le 8 mai 1898, il ne récolte que... 5 voix dans toute la circonscription ! Et le 25 juin il est condamné à 25 F d’amende pour “*outrages à la morale*”.

Le 9 juin 1899, comme habituellement, « *nos calotins ont fait leur réapparition sur la voie publique et cela va durer presque tous les dimanches d’été où des couplets plus ou moins ineptes et méchants tels que celui-ci « Censeurs, je vous méprise... » ou mieux encore « Le peuple espère, protège-le toujours.* » [9]

Et en ce jour de juin 1899, exaspéré devant toutes ces processions qui se font, Cyprien Brun décide d’organiser à son tour, SA manifestation au grand dam des catholiques !

C’est ainsi que, coiffé d’une mitre en papier sur laquelle il a dessiné une mitre et un âne, muni d’une immense bannière portant des inscriptions en vers de sa composition, il précède la procession catholique de quelques mètres en distribuant des prospectus.

« *Mais si nos calotins aiment bien la liberté de la rue pour eux, ils ne sauraient tolérer que les autres puissent en profiter* » [10] et alors que Brun a déjà plié sa bannière pour retourner chez lui, un « *Monsieur* » se précipite pour la lui enlever. Heureusement, des agents se trouvant là, séparent à temps les belligérants, tout en leur dressant procès-verbal.

Nouvelle procession à Draguignan le 8 septembre 1899, à 4h du soir.

« *dernièrement une procession parcourait encore nos rues, en l’honneur, parait-il, d’une dame du peuple, qui est d’après les couplets que l’on chante en son honneur, spécialement chargée non seulement de le protéger, mais aussi de l’éclairer !* » [11]

Tout se serait sans doute passé dans le plus grand calme, si le citoyen Brun, n’avait pas cru de re-protester et de remettre le couvert, en s’affublant, cette fois-ci, d’une mitre en papier sur laquelle était représenté un Saint Antoine de Padoue, muni d’un violon et en guise d’archet, un bâton représentant une grotesque crosse.

Escorté par une brigade de gendarmerie et par la police municipale, il commence à parcourir la ville, lorsqu’un jeune homme de 21 ans, Funel, « *délégué sans aucun doute par la bande cléricafarde* » [12], se jette sur lui pour enlever les insignes qu’il porte.

La police s’empare de l’agressé et de l’agresseur pour les conduire au poste, et tandis que celui-ci est immédiatement remis en liberté, Brun est gardé jusqu’à 7h du soir. Un procès-verbal lui est dressé pour avoir « *dans un costume grotesque occasionné un rassemblement sur la voie publique* » alors que son agresseur est verbalisé « *pour violences légères* ». Le 15 novembre, Cyprien Brun est condamné à 25 F d’amende pour *outrages à la gendarmerie* !

Devant tant de provocations au sein d’une République pas encore laïque, un projet de création d’un groupe de Libres-Penseurs de Draguignan est envisagé en décembre 1899.

En novembre 1900, le groupe est fondé, il se compose de 50 membres dont Cyprien Brun. Le bureau est présidé par Bertrand-Miette, jardinier ; Pierre Antonioli, commerçant et Antoine Vergelin, bourrelier, sont vice-présidents ; Moïse Bonnet, représentant et Marius Pascal, typographe, secrétaires ; Célestin Issaurat, trésorier. Leur siège se situe au 1<sup>er</sup> étage, bar de la Rotonde, place aux Herbes. Le 20 avril 1902, ils « *invitent tous les camarades à soutenir la candidature de Maurice Allard* » [13] député socialiste et anticlérical sortant, fervent promoteur de la loi de 1905 sur la séparation des églises et de l’État.

Cyprien Saturnin Brun décède le 27 février 1904, à 69 ans à Draguignan, 5 rue du Dragon, après de longs et pénibles efforts de luttes contre le sabre et le goupillon !

Ses obsèques civiles sont immédiatement organisées par Marius Pascal. Alors que Cyprien est décédé à 3h, il réussit la gageure de mobiliser les cercles et les groupes politiques des environs et de l'enterrer le 28 à 4h30 devant une foule nombreuse avec les poêles de la Libre-Pensée et du Groupe Socialiste de Draguignan, de la Libre-Pensée et du cercle du Progrès Social de Flayosc, de la Libre-Pensée et du cercle des Travailleurs et du Parti Socialiste de France de Vidauban, de la Libre-Pensée de Callas, du cercle des Travailleurs de Lorgues, de la Libre-Pensée de Figanières, et de la Libre-Pensée des Arcs.<sup>[14]</sup>

## **Maurice MISTRE**

---

[1] <http://www.1851.fr/lieux/barcelonnette.htm>

[2] Instituteur selon le registre des transportés en Algérie

(A.N. F/7/2587). <http://tristan.u-bourgogne.fr>

[3] Condamnations (très théoriques): « Algérie plus » :

transportés en Algérie en résidence forcée, « Algérie

moins »: en résidence libre. Les commutations sont

fréquentes exemple en surveillance en France.

[4] <http://tristan.u-bourgogne.fr>

[5] <http://tristan.u-bourgogne.fr>

[6] <http://tristan.u-bourgogne.fr>

[7] *La Calotte* 18/6/1899.

[8] *La Calotte* 18/6/1899.

[9] *La Calotte* 18/6/1899.

[10] *La Calotte* 18/6/1899.

[11] *La Calotte* 24/9/1899.

[12] *La Calotte* 24/9/1899.

[13] *Le Petit Var* 20/8/1902.

[14] *Le Petit Var* 29/2/1904.

---

### **• Une lettre datée du 17 décembre 1851 ; AD des Alpes-de-Haute-Provence (001 J 158)...**

Cette lettre est intéressante à plus d'un titre : elle relate les événements de 1851 dans une correspondance privée et elle donne clairement l'état d'esprit d'un antirépublicain, un certain Jean Sébastien DABOSC, conducteur des Ponts et Chaussées (équivalent à ingénieur) à Forcalquier. Il cite des personnalités importantes impliquées dans le mouvement républicain comme l'opportuniste Léon DUCHAFFAUT (grand propriétaire, ex secrétaire général de la Préfecture, ou le docteur ROUIT de Mane (article DEPIEDS , 1851.fr) et même André AILHAUD la grande figure du soulèvement Bas-Alpin. Il nomme aussi BEAU : s'il s'agit du républicain BEAU DE ROCHAS, il est impliqué aussi. S'il s'agit du père de ce dernier, ce n'est pas la même histoire car il est bonapartiste et employé à la mairie des Sieyes (article Guy REYMOND, 1851.fr) D'autre part, l'auteur qui pourrait, suivant ses propos, être usurier, activité prospère à cette époque, n'est pas très fier de sa prose puisqu'il souhaite que sa lettre soit brûlée. Elle est adressée à un avocat connu à Digne dans cette période : Maître FRISON.

*Forcalquier le 17 décembre 1851*

*Mon Cher Ami,*

*“A présent que les communications sont rétablies et que le mouvement insurrectionnel touche à sa fin, je me permets de vous écrire soit pour vous donner quelques détails soit pour vous parler affaires.*

*Vous avez déjà su la relation qu'en ont donné les journaux les détails sur le commencement d'insurrection à Forcalquier aussi vais-je me borner à quelques faits des plus saillants.*

*D'abord que les bandes de Manosque nous eurent investis on proclama la loi martiale. Chacun se hâta de rendre les armes pour éviter d'être fusillé. Nous avons été pendant 7 jours dans une anxiété des plus pénibles attendu que la queue qui nous est venue après l'affaire près des Mées voulait le pillage. Enfin ces débris de bandes partirent vendredi dernier pour St-Étienne. Et après avoir fait une incursion dans les villages voisins, ils arrivèrent dans cette localité de 250 à 300. Ils se sont portés à toutes sortes d'excès contre ce pauvre village. Samedi matin, il est entré 2 escadrons de cavalerie et un bataillon*

*d'infanterie. Ce n'est que dimanche que les troupes se sont dirigées de ce côté. À leur approche, les bandes se sont enfuies vers la montagne de Lure. 9 individus ont été fusillés à St Étienne et 27 ont été faits prisonniers et dirigés sur Avignon. Leur chef Aillaud a été manqué l'autre nuit dans un cabaret de Lardié. Il a sauté par une fenêtre au moment où l'on faisait feu sur lui. Son chapeau seulement a eu le coup de balle, il a resté sur le champ de bataille.*

*Les prisonniers arrêtés ici ces jours derniers au nombre de 27 sont partis ce matin mais pas un chef marquant si ce n'est le médecin Rouit de Mane qui dirigeait par ses conseils mais qui n'avait point paru dans les bandes.*

*Je pense que Mariaud ne vous avait pas payé lors des événements qu'ils savaient devoir éclater sous peu. J'apprendrais avec le plaisir le contraire parce que plusieurs autres débiteurs avaient éludé de me payer jusqu'au mois de décembre. Les espèces pour se libérer auraient été des projectiles dont ils voulaient nous laver la tête.*

*Je dois un capital de 6 000 au sieur Léon Duchaffaut, le même que je devais à Segond qui lui a levé. Ce monsieur dans les circonstances où nous sommes n'a pas daigné attendre que je lui fisse passer le montant des intérêts à Digne.*

*Il a eu l'impudence de tirer sur moi le 13 en me donnant avis que les intérêts étaient échus le 12 et qu'un pressant besoin d'argent le forçait d'agir ainsi. Je m'abstiens de toute réflexion sur ce fait qui n'a pas besoin d'être commenté*

*Si Mariaud n'a pas payé, veuillez je vous prie, faire des démarches pour obtenir promptement un Jugement. Je ne suis pas du tout rassuré sur la sûreté de cette créance attendu que je lui crois beaucoup de dettes.*

*Lorsque vous aurez fait rentrer cette petite somme je vous serai infiniment obligé de me la faire passer avec le remboursement de Mr Beau sauf les frais qui seront dus. Vous n'aurez qu'à les verser chez le receveur général qui vous donnera un effet à pareille somme sur notre receveur particulier.*

*Ma Femme est tout à fait rassurée depuis l'arrivée de nos braves soldats ainsi que mes enfants. Elle me charge de dire les meilleures choses à Madame Frison et à vos Demoiselles."*

*Votre très affectionné et dévoué serviteur.  
DABOSC*

*P.S. Ayez la bonté de nous donner de vos nouvelles et me dire s'il n'y a personne de notre administration de compromis dans ces événements.*

*Brulez ma lettre. (prudent le monsieur, dommage pour lui et tant mieux pour nous, elle n'a pas été brûlée, ndlr).*

---

## **NOTRE PROCHAINE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**

Elle se tiendra au début de l'année prochaine, en 2020

Vous en serez bientôt informés dès que la date et le lieu auront été fixés .

***En Attendant, continuons à faire face  
aux vents contraires ! en vous souhaitant***

**De JOYEUSES FÊTES DE FIN D'ANNÉE !**